



Questions générales

Par Ninja89

Bonjour,

Je viens demander quelques éclaircissements sur ce forum concernant certains points ;

Je suis en CDI en tant que télé conseillère, dans une entreprise régie par la convention collective des prestataires de service.

Je suis en télétravail à la suite de la crise sanitaire.

Je rencontre deux problèmes avec mon employeur.

1) Étant en télétravail, je rencontre depuis récemment des dysfonctionnements sur un des logiciels sur lequel je travaille.

Ces dysfonctionnements peuvent augmenter le temps que je prends à traiter certains dossiers ou même m'amener à demander à mon manager de m'aider. Ces dysfonctionnements ne sont pas de mon fait mais viennent bien d'un problème interne à l'entreprise.

Sur mon planning, je suis planifiée pour les deux prochaines semaines en télétravail avec des horaires définis.

Mon employeur me demande à l'oral de revenir du jour au lendemain sur site, il me l'a d'abord demandé en m'appelant via mon portable perso HORS de mon temps de travail. Puis m'a appelé via une application de travail pour me le demander encore une fois à l'oral. AUCUNE modification écrite n'a été apportée à mon planning.

Mes questions :

- Mon employeur n'est-il pas soumis à un délai pour me prévenir (pour ma propre organisation personnelle) ?

- Ne doit t-il pas justifier de ce changement dans mon planning en le modifiant ?

2) J'ai le droit à 5 minutes de pause par heure travaillée sauf la première heure. Sur une journée de 7h, je prétends donc à 30minutes de pause.

Mon employeur me demande néanmoins que mes pauses ne soient pas prises NI sur ma première heure de travail, NI sur ma dernière heure de travail.

C'est à dire que si je finis à 18h30, je dois être revenue de pause au plus tard à 17h30. Il arrive néanmoins que je sois encore en ligne avec un client à 17h30 et que je finisse à 17h50, j'ai reçu une sanction récemment car j'ai pris ma pause après l'appel, mon employeur m'a indiqué que j'aurai dû renoncer à ma pause. Est-il dans ses droits ?

Je vous remercie par avance.